

Image not found or type unknown



Congees payee non pris et recuperee par le patron

Par **bonnelle françois 60**, le **10/12/2009** à **13:29**

Bonjour, rnje suis en longue maladie depuis le mois de juin en juillet jai toucher mes congés payés du batiment et à ce jour etant toujours en longue maladie reconnu à 100 %, je nai pas pu prendre mes congés vacances. De ce fait mon employeur vient de se rembourser sur mon 13e mois et m'a tout pris en totalité. Je voulais savoir si il a le droit de faire ça car je ne peux pas prendre mes vacances étant en maladie, merci.